

Communiqué de presse Sécheresse
Suite au comité ressource en eau du 08 juillet 2025
L'ensemble du département de la Meuse est placé en
ALERTE sécheresse

Le déficit de précipitations continue à impacter les nappes, et ce malgré les épisodes pluvio-orageux de ces derniers jours, la baisse des niveaux se poursuit et les écoulements sont toujours orientés à la baisse dans tous les cours d'eau .

L'étiage qui s'était installé sur le bassin de la Moselle en premier, s'étend maintenant sur tout le département de la Meuse, avec des secteurs plus impactés comme les vallées de la Saulx et de l'Ornain au sud-ouest, et la plaine de la Woëvre à l'est (secteur en étiage sévère).

En conséquence, afin de préserver les ressources en eau pour les différents usages et particulièrement pour l'alimentation en eau potable, M. le Préfet a décidé de mettre en œuvre des mesures de restriction sur l'ensemble du département de la Meuse en le plaçant au niveau alerte.

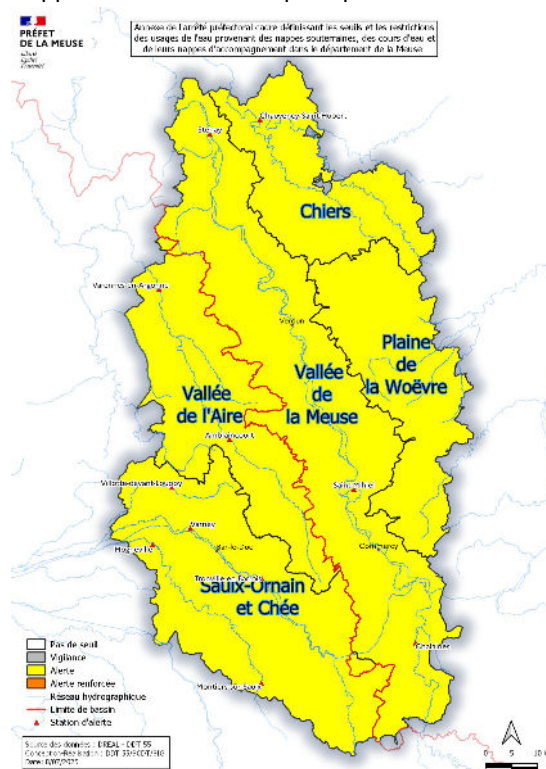
Ces interdictions s'appliquent, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement, de forages en nappe souterraine ou de puits personnels.

Pour rappel, il existe 4 niveaux de gestion de la Sécheresse :

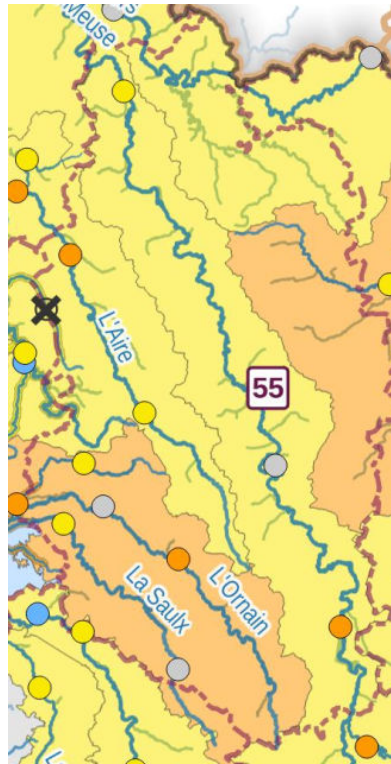
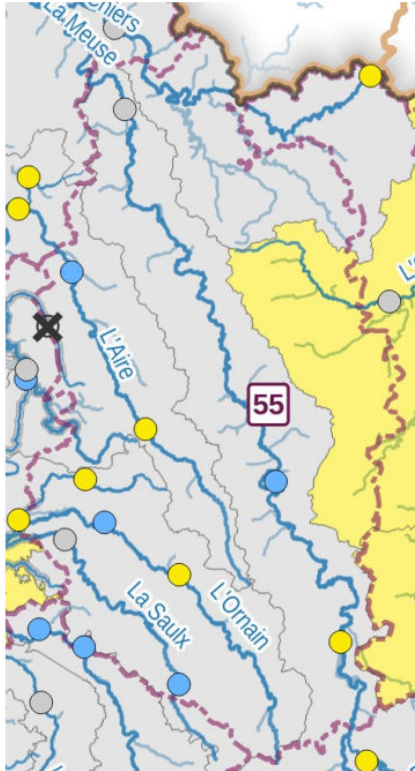
vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Le détail des mesures de restriction par niveau et par type d'usage figure dans le tableau annexé à l'arrêté préfectoral.



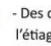
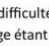
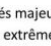
Monsieur le Préfet rappelle que ces mesures de restrictions nécessitent également l'attention et le civisme de chaque usager. Il convient que l'attention de tous soit portée sur la rareté de l'eau et que les consommateurs s'engagent dans des démarches d'économie.

La préfecture et l'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour observer l'évolution de la situation et anticiper les risques de crise.



Situation hydrologique des eaux de surface en image (source : Bulletin de suivi d'Etiage-DREAL Grand Est)

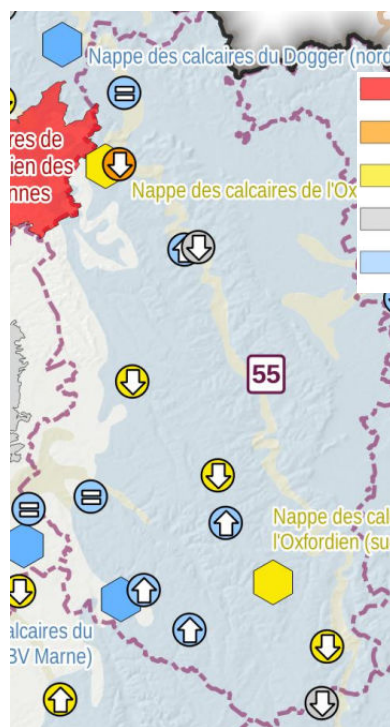




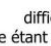


-  - Des difficultés majeures risquent d'apparaître, l'étiage étant extrêmement sévère (EES).
-  - Des difficultés risquent d'apparaître sur de nombreux secteurs, l'étiage étant sévère (ES).
-  - Des difficultés risquent d'apparaître sur certains secteurs, l'étiage étant marqué (EM).
-  - Des difficultés extrêmement rares et localisées sont possibles, l'étiage étant légèrement marqué (ELM).
-  - Aucune difficulté à envisager, l'étiage est proche des normales, voire supérieur aux normales (N).

Situation hydrologique des eaux souterraines en image (source : Bulletin de suivi d'Etiage-DREAL Grand Est)

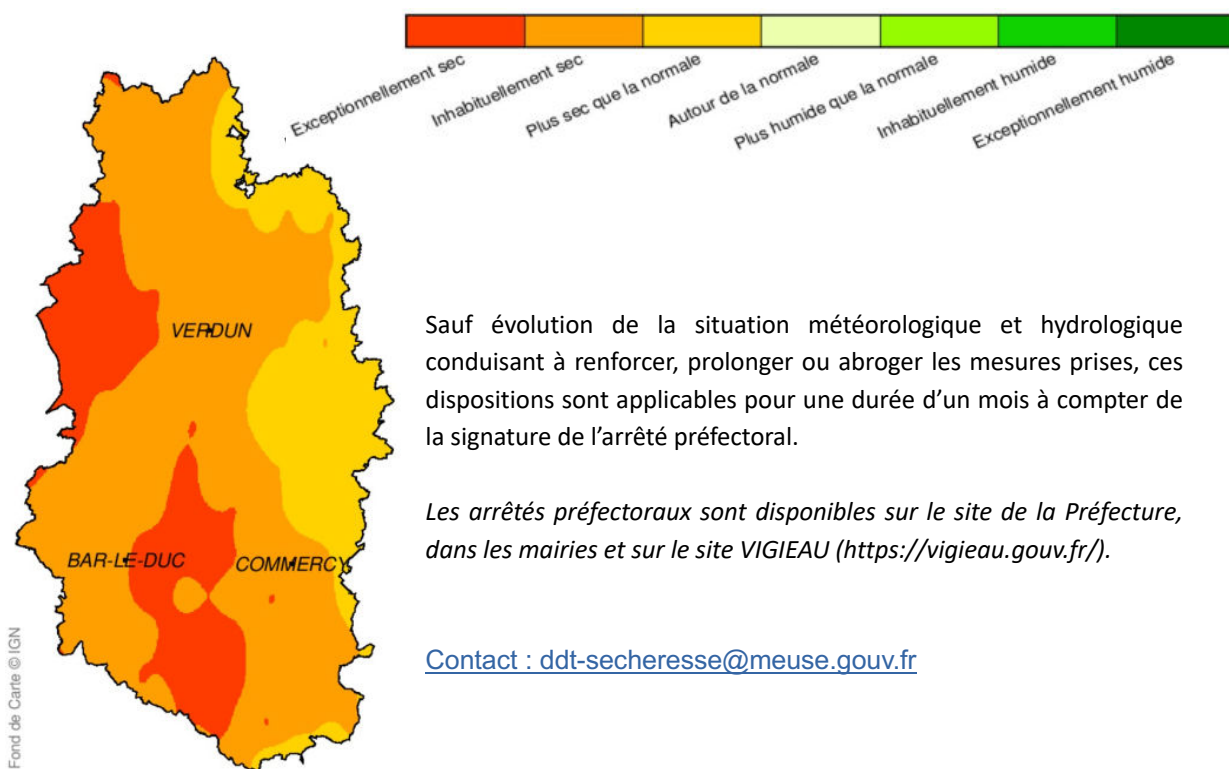
BSE N°9 du 01/07/2025

BSE N°10 du 08/07/2025



-  - Des difficultés majeures risquent d'apparaître, l'étiage étant extrêmement sévère (EES).
-  - Des difficultés risquent d'apparaître sur de nombreux secteurs, l'étiage étant sévère (ES).
-  - Des difficultés risquent d'apparaître sur certains secteurs, l'étiage étant marqué (EM).
-  - Des difficultés extrêmement rares et localisées sont possibles, l'étiage étant légèrement marqué (ELM).
-  - Aucune difficulté à envisager, l'étiage est proche des normales, voire supérieur aux normales (N).

Niveau d'humidité des sols sur 3 mois (source Météo France)



Sauf évolution de la situation météorologique et hydrologique conduisant à renforcer, prolonger ou abroger les mesures prises, ces dispositions sont applicables pour une durée d'un mois à compter de la signature de l'arrêté préfectoral.

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site de la Préfecture, dans les mairies et sur le site VIGIEAU (<https://vigieau.gouv.fr/>).

Contact : ddt-secheresse@meuse.gouv.fr